

RAPPORT ANNUEL

2010-2011



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

IDENTITÉ

L'Ordre veille principalement, par l'octroi de permis, l'inspection et la formation continue, à la compétence et au professionnalisme des personnes portant le titre de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, remplissant ainsi son mandat de protection du public.

MISSION

Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

VISION

L'Ordre vise à devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

LOGO



Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.

TABLE DES MATIÈRES

Identité, mission, vision et logo	3
Lettres	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale	8
Rapport de la secrétaire	9
Rapport des activités du Comité exécutif	10
Rapport des activités du Conseil d'administration	11
Rapport des activités de la région de l'Outaouais	13
Rapport des activités de la région de la Capitale-Nationale	14
Rapport du vérificateur et états financiers	15
Rapport des activités relatives à la délivrance de permis	19
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	19
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	20
Rapport du Secteur affaires professionnelles	21
Rapport de la syndique	22
Rapport des activités du Conseil de discipline	22
Rapport des activités du Comité de révision	23
Rapport des activités du Comité de la formation	23
Rapport des activités du Comité de l'agrément	24
Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	24
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle	25
Rapport des activités du Comité de la formation continue	26
Rapport du Secteur communications	27
Tableau des membres et renseignements divers	28
L'OTTIAQ, c'est aussi	30

Québec 

Montréal, le 9 juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 9 juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

François Abraham, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 9 juin 2011

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

François Abraham, trad. a.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'exercice 2010-2011 a commencé par un énorme défi, puisqu'il a fallu pallier le départ d'un de nos piliers, notre directeur général, Claude Laurent. J'ai donc dû assumer l'intérim à son poste durant l'été, conjointement avec Johanne Boucher, trad. a., alors vice-présidente aux Affaires professionnelles, tout en coordonnant le recrutement de son remplaçant. Par bonheur, M^{me} Boucher s'est révélée être la meilleure candidate et c'est avec confiance (et soulagement!) que nous lui avons confié les rênes de la permanence de l'Ordre.

Plan stratégique : de l'analyse à l'action

Si la première année de l'exécution de notre plan stratégique, *Prendre sa place*, s'est surtout déroulée sous le signe de l'analyse, la deuxième a vu les divers comités et groupes de travail passer à l'action.

Tout d'abord, le Comité des communications a rédigé un document d'orientation sur lequel reposeront nos activités de communication. Il a également proposé la mise sur pied d'une cellule de communication qui aura pour mission d'assurer une veille médiatique et, le cas échéant, de préparer la réaction de l'Ordre dans les médias. Enfin, il a proposé trois valeurs pour l'Ordre : **Responsabilité, Professionnalisme et Leadership**. Ces valeurs teinteront toutes les actions de l'Ordre et ses communications.

Pour ma part, je me suis entretenu avec plusieurs responsables des programmes de traduction des universités du Québec, accompagné par Johanne Boucher, qui agissait à titre de responsable du Comité de la formation. L'objectif de ces rencontres était d'établir des liens avec ces responsables, de mieux connaître le fonctionnement de leur département, de comprendre leurs problèmes, de connaître leurs attentes à l'égard de l'Ordre et, enfin, d'aborder le rôle-conseil que l'OTTIAQ souhaite voir introduire dans la formation universitaire.

Afin de ne pas réinventer la roue, le Groupe de travail sur la valorisation des professions a sondé d'autres associations canadiennes et étrangères de traducteurs et d'autres associations et ordres professionnels québécois afin de déterminer s'ils s'étaient penchés sur la question de la valorisation de leurs professions et quelles mesures ils avaient prises.

Il a ensuite adressé aux langagiers membres de l'Ordre et à des personnes non membres un long questionnaire visant à définir comment les langagiers eux-mêmes, leurs clients et le grand public perçoivent actuellement les professions langagières. Près de 800 réponses

ont été reçues. Le groupe de travail se penche maintenant sur la détermination des éléments valorisants des professions et sur des recommandations pour mieux valoriser ces dernières.



Le Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle a effectué une analyse comparative des exigences de l'agrément et de la certification selon la norme CAN/CGSB-131.10-2008, *Services de traduction*, communément appelée « norme canadienne ». À l'issue de cette étude, il a formulé des recommandations de modifications à apporter aux documents officiels de l'Ordre, de façon que tout traducteur agréé soit réputé respecter également les critères de certification.

La responsable du groupe de travail, Jeanne Duhaime, trad. a., et moi-même avons ensuite rencontré la direction de l'Association des industries de la langue (AILIA) pour lui faire part des conclusions de l'analyse et lui exprimer le désir de l'Ordre de prendre en charge les vérifications préalables à la certification selon la norme.

Enfin, le Groupe de travail sur les outils de soutien aux membres s'est penché sur de nombreux dossiers. Il a négocié une offre à prix avantageux pour la création de microsites Web et a analysé les moyens de mieux sensibiliser les membres à la sécurité des données, sujet qui a d'ailleurs été abordé lors de la journée de formation continue jumelée au congrès. Il a établi des contacts avec plusieurs organismes pour déterminer des moyens d'effectuer une veille technologique. Il a en outre étudié avec la contrôleur de l'Ordre des possibilités de paiements sécurisés entre les donneurs d'ouvrage et les traducteurs.

Groupe de travail sur la refonte du programme de mentorat

Parallèlement au plan d'action, l'OTTIAQ a entrepris la mise à jour de son populaire programme de mentorat dont bénéficient chaque année une vingtaine de diplômés. Cette tâche complexe a été rendue nécessaire par l'évolution de nos professions, tant sur le plan technologique que sur celui des conditions de pratique.

L'Ordre a donc mis sur pied au printemps dernier un Groupe de travail sur la refonte du programme de mentorat qui, après s'être concentré sur la modification des grilles de compétences, sur lesquelles repose tout le contenu du programme, se préoccupera, entre autres choses, de l'adaptation des divers documents et formulaires, de la préparation de trousseaux du mentoré et du mentor ainsi que de la formation des mentors.

L'OTTIAQ : leader langagier

L'Ordre a connu de grandes réussites dans ses efforts pour accroître sa présence et sa visibilité sur la scène locale, nationale et même internationale!

Tout d'abord, cette année, notre directrice générale et moi-même avons accordé plusieurs entrevues aux médias, notamment à Radio-Canada et aux journaux *Les Affaires* et *Métro*, sur divers enjeux liés à la traduction. Cela confirme que l'OTTIAQ constitue de plus en plus pour les journalistes une référence pour ce qui touche au domaine langagier au Québec, voire au Canada.

En mars dernier, l'Ordre était invité à représenter le Canada au premier colloque Tralogy, qui se déroulait à Paris. Ce colloque visait à constituer une plate-forme de concertation entre les chercheurs, les formateurs et les praticiens de la traduction.

À titre de porte-parole de l'OTTIAQ, j'ai pu mieux y faire connaître l'Ordre et la traduction au Canada et attirer l'attention sur la plus-value que peuvent apporter les traducteurs en se positionnant aussi comme des conseillers. Deux sujets qui ont d'ailleurs été repris, avec grand succès, par notre directrice générale à l'occasion de son intervention au Colloque sur la traduction, l'interprétation et la terminologie à La Havane.

J'ai également profité de mon passage en France pour établir des contacts avec la Société française des traducteurs (SFT), la plus importante association de langagiers de l'Hexagone. Les premiers échanges que j'ai eus avec ses dirigeants sont extrêmement prometteurs et j'espère qu'ils pourront déboucher sur une coopération fructueuse pour l'avancée de nos professions.

Toujours en droite ligne avec son désir de jouer un rôle de leader du secteur langagier, l'OTTIAQ a pressé le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) d'établir un groupe de travail sur l'amélioration de son efficacité. Cette équipe, dont la responsabilité a été confiée à Johanne Boucher, trad. a., n'a pas ménagé sa peine. Vous trouverez les grandes lignes de ses réalisations dans le rapport de la directrice générale.

Enfin, l'OTTIAQ a poursuivi ses négociations avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) pour régler le problème des langagiers qui s'affichent comme agréés au Québec sans être membres de l'OTTIAQ, ainsi que pour finaliser une entente permettant la réduction de cotisation pour les membres des deux organismes.

Partenariats

L'OTTIAQ a poursuivi son partenariat avec l'AILIA en invitant son président, Alain Chamsi, à intervenir dans un atelier au congrès de l'Ordre. Malheureusement, alors que la relation prenait bonne tournure, la démission soudaine et combinée de ce dernier et de la directrice générale nous oblige à reprendre une partie des démarches.

Dans le domaine professionnel, j'ai participé avec grand intérêt aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). J'y ai notamment fait la connaissance du tout nouveau Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et discuté de questions importantes, comme celle de l'entente Canada-Union européenne.

Relève

Fidèle à son intention d'être proche des étudiants, l'OTTIAQ a encore une fois été partenaire des Jeux de la traduction. Mais cette année, sa contribution a été un peu différente de l'habitude, et plutôt originale! Il a en effet conçu et animé une joute d'improvisation sur le rôle-conseil du traducteur. Le concept a séduit les étudiants, qui ont pu constater que l'OTTIAQ est dynamique et branché sur les réalités du monde du travail.

Situation financière

La conjoncture économique étant toujours incertaine, il nous a fallu encore cette année composer avec des revenus fluctuants. Mais grâce aux saines pratiques de gestion des ressources matérielles et financières de l'Ordre, nous sommes parvenus à éviter les principaux écueils. Je vous invite à consulter les états financiers dans les pages qui suivent.

Mes remerciements

Pour terminer, je tiens à remercier ceux et celles qui m'ont aidé à traverser cette année de présidence pour le moins intense! Tout d'abord, un grand merci aux deux personnes qui se sont succédé à la direction générale. Premièrement, Claude Laurent, qui a grandement facilité ma prise en mains d'une fonction qui n'est pas de tout repos. Deuxièmement, Johanne Boucher, trad. a., qui chaque jour me fait bénéficier de sa sagesse et de ses immenses connaissances du milieu langagier et de l'Ordre. Merci aux employées de l'OTTIAQ; l'Ordre et ses membres (et moi le premier!) ont bien de la chance de pouvoir compter sur ces femmes aussi compétentes que dévouées.

Enfin, je remercie du fond du cœur les bénévoles de l'OTTIAQ, la véritable âme de l'Ordre. Plus je vois l'ardeur avec laquelle ils œuvrent dans leurs comités et leurs groupes de travail, plus je suis fier d'être leur président!

Le président,
François Abraham, trad. a.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'exercice 2010-2011 a été marqué par un changement important au sein de la permanence de l'Ordre, soit le départ de Claude Laurent qui était directeur général de l'OTTIAQ depuis cinq ans. C'est donc sous sa gouverne, soit entre les mois d'avril et de juillet, et sous la mienne, d'août à mars, que la permanence a continué de soutenir activement les travaux des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la planification stratégique 2009-2012. La permanence a également aidé les membres des divers comités à réaliser leurs objectifs. Vous apprendrez dans les pages qui suivent comment les bénévoles ainsi que les membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de la permanence ont fait progresser l'Ordre dans le sens de sa vision stratégique.

La participation de la direction générale et du président à certaines activités de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a permis de trouver une ressource spécialisée en commercialisation de services professionnels, qui a fait un exposé des plus appréciés au Congrès 2010.

Au cours de l'été et jusqu'en octobre, j'ai dirigé un groupe de travail sur l'amélioration de l'efficacité du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). Les recommandations formulées par ce groupe, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du CTTIC tenue en octobre à Moncton, au Nouveau-Brunswick, visaient des méthodes de travail favorisant une meilleure adéquation entre la mission du Conseil et son mode de fonctionnement, sa structure financière et ses ressources. Ces recommandations ont reçu un bon accueil et nous sommes déjà en mesure de constater des changements positifs.

À la fin d'octobre, l'entente entre l'OTTIAQ et la Fédération internationale des traducteurs (FIT) pour la prestation des services du secrétariat permanent de cet organisme prenait fin. La transition des responsabilités au nouveau secrétariat en Suisse s'est faite de façon ordonnée, car M^{me} Véronique St-Pierre avait géré avec soin et diligence les dossiers de la FIT depuis deux ans et planifié minutieusement les étapes du transfert des fonctions du secrétariat. La direction de la FIT et moi-même avons vivement apprécié son dévouement et la remercions pour l'excellence du travail accompli.

La permanence, poursuivant son travail de documentation des politiques administratives et de ses méthodes de travail, a préparé un tableau comparatif des traitements accordés aux différentes clientèles de l'Ordre. Puis, avec l'accord du Comité exécutif, des modifications ont été apportées aux catégories de clients et aux avantages propres à chacune, dans le but d'offrir à tous un traitement plus uniforme et plus équitable. Par ailleurs, la mise en œuvre du schéma de classification des documents électroniques a été amorcée. Ce projet exige la collaboration continue de toutes les employées afin d'harmoniser le classement électronique avec le classement papier existant pour accélérer le traitement des nombreuses demandes d'information que reçoit la permanence.

Encore une fois avec l'accord du Comité exécutif, des modifications ont été apportées à la *Politique des conditions de travail* afin de la rendre plus précise et d'en favoriser une interprétation plus uniforme.

Par ailleurs, à titre de directrice générale et de responsable du Comité de la formation, j'ai accompagné le président dans ses rencontres avec les responsables des départements ou des programmes de traduction des diverses universités québécoises.

Comme responsable du Groupe de travail sur le développement d'outils de soutien aux membres, j'en ai présidé les réunions. Nous avons étudié de nombreuses propositions dans le but de recommander à nos collègues des solutions pratiques relativement à certains des aspects plus techniques de leurs fonctions professionnelles.

En terminant, je tiens à rendre hommage à Claude Laurent qui a mené les destinées de l'Ordre de main de maître et m'a confié une équipe solide. Je tiens également à remercier le président et l'ensemble des administrateurs pour leur collaboration à la bonne marche de l'Ordre et pour la confiance qu'ils me témoignent.

La directrice générale,
Johanne Boucher, trad. a.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Cette année, le poste de directeur général et de secrétaire de l'Ordre a été scindé en deux et les fonctions de secrétariat m'ont été confiées. Je tiens à remercier les autorités de l'Ordre, en particulier le président François Abraham, pour leur confiance.

Plusieurs règlements sont entrés en vigueur au cours de l'exercice 2010-2011.

D'abord, le *Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec* sont entrés en vigueur le 12 août 2010. Le Conseil d'administration de l'OTTIAQ avait adopté le principe de plusieurs modifications de ces deux règlements à la suite de modifications apportées au Code des professions en 2008. Comme il est stipulé dans le Code des professions, le Règlement sur le Conseil d'administration a été simplifié et complété par résolution.

Le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* est entré en vigueur le 11 novembre 2010. En vertu de ce règlement, les professionnels détenant des autorisations

légales d'exercer dans trois provinces canadiennes (l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick) peuvent obtenir un permis de l'OTTIAQ selon les modalités précisées. L'Ordre devait obligatoirement adopter un règlement pour reconnaître automatiquement les titres qui sont protégés par la loi ailleurs au Canada. Rappelons toutefois que l'OTTIAQ a également une entente de réciprocité avec les associations d'autres provinces canadiennes décernant les trois titres professionnels.

Enfin, le *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* est entré en vigueur le 6 janvier 2011. Ce règlement permet à nos membres d'exercer leur profession en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée. Jusqu'à maintenant, 11 membres ont fait leur déclaration auprès de l'Ordre (10 sociétés par actions et une société en nom collectif à responsabilité limitée). Le *Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* est également entré en vigueur le 6 janvier 2011. Le Code de déontologie a été modifié en fonction des nouvelles conditions et modalités du *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société*.

La secrétaire,
Hélène Gauthier

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de l'OTTIAQ a tenu huit réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Les membres du Comité exécutif sont :

- François Abraham, trad. a., président ;
- Réal Paquette, trad. a., 1^{er} vice-président, Affaires professionnelles (depuis le 15 septembre 2010, en remplacement de Johanne Boucher, trad. a.) ;
- Betty Cohen, trad. a., 2^e vice-présidente, Communications ;
- Yvon Dugal, trad. a., trésorier ;
- Bruno Petrucci, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Principales résolutions adoptées par le Comité exécutif entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011

- Résolutions accordant ou refusant l'agrément ou l'ajout de combinaisons de langues aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions.
- Résolutions accordant la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.
- Résolution radiant du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2010-2011.
- Résolutions accordant des congés de cotisation pour congé parental.
- Résolutions accordant des congés de cotisation pour cause de maladie.
- Résolution permettant au fournisseur Mégavolt de revoir la structure et le visuel du site Web de l'Ordre.
- Résolution permettant de ne pas reconduire la convention entre l'OTTIAQ et la FIT pour la prestation des services de secrétariat de la FIT.
- Résolution permettant d'établir des méthodes de fonctionnement pour le Comité organisateur du Congrès 2010.
- Résolution permettant de créer un comité de sélection pour remplacer le directeur général.
- Résolution accordant à Anne-Marie Mesa, trad. a., le mandat de rédiger une proposition de programme de formation à l'intention des personnes qui voudraient être reconnues comme interprètes communautaires au Québec de façon que cette formation soit désignée comme devant mener à l'exercice d'une profession d'interprète communautaire reconnue.
- Résolution permettant de promouvoir le développement de sites Internet auprès des membres et de conclure une entente à ce sujet avec le fournisseur Mégavolt.
- Résolution nommant François Abraham, trad. a., et Johanne Boucher, trad. a., à la direction générale par intérim.
- Résolution permettant de séparer les fonctions de directeur général et de secrétaire et de nommer Hélène Gauthier secrétaire de l'Ordre.
- Résolution permettant de nommer Johanne Boucher, trad. a., directrice générale de l'Ordre.
- Résolution permettant d'effectuer le paiement de la cotisation annuelle au CTTIC en plusieurs versements.
- Résolutions permettant d'adopter des modifications à la *Politique des conditions de travail* et à la *Politique de congé de cotisation*.
- Résolution permettant de nommer Éliane Orléans-Gerstein, int. a., membre d'honneur de l'OTTIAQ.
- Résolution permettant la création d'une cellule de communication.
- Résolution abolissant le statut de candidat à l'agrément à partir du 31 mars 2011.
- Résolution permettant de tenir la cérémonie de remise du port de titre à une autre date que celle de l'assemblée générale annuelle des membres.
- Résolution adoptant des recommandations proposées par le Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle à propos de la norme canadienne sur les services de traduction.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2010-2011, le Conseil d'administration de l'OTTIAQ a tenu sept réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires.

Il s'agit du deuxième mandat à la présidence de l'OTTIAQ pour François Abraham, trad. a. Ce mandat a débuté le 10 juin 2010, date de l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration est composé de :

- François Abraham, trad. a. – élu, 11 juin 2009
MONTRÉAL – *Traduction*
- Stéphanie Beaulieu, trad. a. – élue, 10 juin 2010
OUTAOUAIS – *Traduction*
- Linda Caron, trad. a. – élue, 25 janvier 2010
MONTRÉAL – *Traduction*
- Betty Cohen, trad. a. – élue, 10 juin 2010
MONTRÉAL – *Traduction*
- Brigitte Cotnoir, term. a. – élue, 25 janvier 2010
TERRITOIRE DU QUÉBEC – *Terminologie*
- Marie-Andrée Denis, trad. a. – élue, 12 janvier 2011
(en remplacement de Jérôme Demers, trad. a.)
CAPITALE-NATIONALE – *Traduction*
- Yvon Dugal, trad. a. – élu, 10 juin 2010
MONTRÉAL – *Traduction*
- Grant Hamilton, trad. a. – élu, 10 juin 2010
CAPITALE-NATIONALE – *Traduction*
- Suzanne Mondoux, trad. a. – élue, 10 juin 2010
MONTRÉAL – *Traduction*
- André Montgiraud, trad. a. – élu, 12 juin 2009
OUTAOUAIS – *Traduction*
- Réal Paquette, trad. a. – élu, 15 septembre 2010
(en remplacement de Johanne Boucher, trad. a.)
MONTRÉAL – *Traduction*
- Wilma Scappaticci, trad. a. – élue, 11 juin 2009
MONTRÉAL – *Traduction*
- Silvia Yanez, trad. a., int. a. – élue, 10 juin 2010
TERRITOIRE DU QUÉBEC – *Interprétation*
- Sylvia Ceacero,
administratrice nommée, 12 juin 2009
- Maurice Morand,
administrateur nommé, 10 juin 2010
- Bruno Petrucci,
administrateur nommé, 6 mars 2010
- Pascal Roberge,
administrateur nommé, 28 janvier 2011

Au 31 mars 2011, les membres du personnel de la permanence de l'Ordre sont :

- Johanne Boucher, trad. a., directrice générale
- Bénédicte Assogba, secrétaire à l'admission
- Claudette Claveau, adjointe à la direction générale
- Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
- Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications
- Luminita Novac, CGA, contrôlease
- Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément
- Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 :

- Résolution acceptant les états financiers 2009-2010 et le rapport du vérificateur.
- Résolution adoptant le budget 2010-2011.
- Résolution proposant à l'assemblée générale des membres, pour l'exercice 2011-2012 :
 - d'établir à 415 \$ la cotisation annuelle des membres agréés ;
 - de maintenir à 150 \$ la cotisation annuelle des membres agréés âgés de 65 ans et plus ;
 - de maintenir à 150 \$ la cotisation annuelle des membres agréés âgés de moins de 30 ans pour les deux premières années de leur inscription au tableau de l'Ordre ;
 - de fixer à 15 \$ le montant d'une cotisation spéciale pour tous les membres agréés devant être versée au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ;
 - de désigner le cabinet Roger Morin, comptable agréé, pour la vérification des livres et des comptes de l'OTTIAQ pour 2010-2011.
- Résolution permettant la création d'un Comité des terminologues agréés dont le mandat est de promouvoir la terminologie au Québec et d'assurer la pérennité de la profession à l'Ordre et de nommer Brigitte Cotnoir, term. a., à titre de personne-ressource du Comité et Marie-Pierre Héту, term. a., et Manon Pageau, term. a., à titre de membres du Comité pour un mandat de deux ans.

- Résolution nommant Jeanne Duhaime, trad. a., et Anne-Marie Mesa, trad. a., au Comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans et renouvelant les mandats d'Allan Parvu, trad. a., et de Louise Brooks, trad. a., à titre d'inspecteurs-conseils de l'Ordre pour une période de deux ans.
- Résolution adoptant le Programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréé pour 2010-2011.
- Résolution décernant le Prix du bénévolat Claire-Stein à Alain René, trad. a.
- Résolution permettant de coopter Grant Hamilton, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentant de la région de la Capitale-Nationale pour le secteur d'activité professionnelle en traduction pour un mandat de deux ans, Sylvia Yanez, int. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentante pour le secteur d'activité professionnelle en interprétation pour un mandat de deux ans et Réal Paquette, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentant de la région de Montréal pour le secteur d'activité professionnelle en traduction jusqu'en juin 2012.
- Résolution permettant de coopter Marie-Andrée Denis, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentante de la région de la Capitale-Nationale pour le secteur d'activité professionnelle en traduction jusqu'en juin 2011.
- Résolution adoptant le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec*.
- Résolution adoptant le *Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.
- Résolution adoptant les règles sur la conduite des affaires du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des assemblées générales et de l'administration des biens de l'Ordre qui ne sont pas couvertes par le *Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.
- Résolution décernant le Mérite OTTIAQ à Isabelle Hemlin.
- Résolution décernant à Andrée-Anne Meunier, trad. a., le prix Mary-Coppin OTTIAQ.
- Résolution permettant de nommer Carole Trottier, trad. a., term. a., à la présidence du Comité d'inspection professionnelle.
- Résolution adoptant les nouvelles grilles de compétences du traducteur agréé et du membre de l'Ordre.
- Résolution nommant Sébastien Stavrinidis, trad. a., au Comité de rédaction de *Circuit* pour une période de deux ans.
- Résolution adoptant le plan d'action 2010-2011.
- Résolution renouvelant les mandats de Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., et de John Duff, trad. a., int. a., comme inspecteurs-conseils pour une période de deux ans.
- Résolution adoptant les valeurs de l'Ordre proposées par le Comité des communications.
- Résolution renouvelant le mandat de Nathalie Cartier, trad. a., term. a., à titre de membre du Conseil d'arbitrage des comptes pour une période de deux ans.
- Résolution renouvelant le mandat de Victor C. Jaar, trad. a., à titre de membre du Conseil de discipline pour une période de deux ans.
- Résolution renouvelant les mandats de Jeanne Duhaime, trad. a., et de Éric Léonard, trad. a., à titre de membres du Comité de la formation continue pour une période de deux ans.
- Résolution nommant Joachim Lépine, trad. a., et Marie-Josée Roy, trad. a., membres du Comité de la formation continue pour une période de deux ans.
- Résolution permettant la création d'un comité pour les célébrations des 20 ans de l'OTTIAQ.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

En 2010-2011, le Comité de direction de la région de l'Outaouais a tenu deux réunions ordinaires. L'assemblée générale annuelle régionale, tenue le 8 juin 2010 aux Brasseurs du temps, à Gatineau, a rassemblé environ 25 membres de l'OTTIAQ.

Comme par les années passées, la région de l'Outaouais de l'OTTIAQ a célébré le 30 septembre 2010 la Journée mondiale de la traduction (JMT) en collaboration avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) et le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). Une centaine de personnes ont assisté à la réception organisée à l'Université du Québec en Outaouais, au cours de laquelle l'OTTIAQ a décerné le Prix étudiant OTTIAQ-Outaouais à Annie Duplessis et à Stéphanie Moise, étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université d'Ottawa, respectivement.

Le 27 novembre 2010, Louise Brunette, trad. a., term. a., professeure de traductologie à l'Université du Québec en Outaouais, a animé une formation d'une journée sur l'autorévision, au profit d'une dizaine de langagiers professionnels de l'Outaouais.

Le souper de Noël, qui a eu lieu de nouveau au Café Jean-Sébastien Bar, à Gatineau, a réuni une vingtaine de membres et conjoints. Fait à noter, plusieurs représentants du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation, dont sa présidente Andrée Sirois, sont venus célébrer le début de la période des fêtes avec les membres de l'OTTIAQ à l'invitation de ces derniers. Les personnes présentes à cette activité de socialisation et de réseautage ont pu entendre Pierre Cardinal, figure bien connue du milieu de l'enseignement de la traduction au Québec, présenter son plus récent ouvrage, *Le VocabulAIDE*.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à André Montgiraud, trad. a., premier vice-président, et à Stéphanie Beaulieu, trad. a., deuxième vice-présidente, qui se sont rendus plusieurs fois à Montréal au cours de l'année pour représenter la région au Conseil d'administration de l'Ordre, ainsi qu'à Anna Maria Salvetti, trad. a., secrétaire. Je remercie également Carole Cyr, trad. a., de l'aide précieuse qu'elle a apportée dans la préparation de la JMT, ainsi que l'ensemble des membres de leur appui soutenu aux activités de leur ordre professionnel.

Le président du Comité de direction régional,
Marcel Gagnon, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Cette année, le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale s'est réuni à trois reprises, principalement pour achever l'analyse des résultats de la consultation entreprise auprès des membres de la région. Cette analyse a permis aux membres du Comité de direction de faire plusieurs constats et de prendre certaines décisions concernant la tenue des activités dans la région.

Premièrement, les membres souhaitent une certaine forme de fusion entre les activités sociales et les ateliers de formation. Ils acceptent volontiers de se déplacer pour rencontrer des gens, établir des liens et échanger sur les réalités de leur profession, mais ils désirent également en tirer quelques connaissances ou une certaine forme de savoir à appliquer dans leur contexte professionnel. Ils préfèrent en majorité que ces activités « socialo-formatrices » adoptent la formule de la table ronde ou du forum de discussion afin de permettre l'échange de renseignements, de commentaires et de préoccupations.

Deuxièmement, les membres sont très favorables à la présence de personnes non agréées aux activités. Une telle ouverture permettra d'attirer et de réunir un plus grand nombre de personnes aux activités, écartant ainsi tout risque d'annulation, mais aussi de faire la promotion de l'Ordre et de ses avantages auprès de ces participants non agréés.

Troisièmement, une telle ouverture vers les personnes non agréées ne serait pas conséquente sans une ouverture semblable aux autres organisations langagières de

la région. Le Comité de direction tentera donc, dans les prochains mois, de communiquer avec ces autres organisations de la région afin de promouvoir les activités de l'Ordre auprès d'elles, mais aussi d'informer ses membres des activités tenues par ces autres organisations. Cette collaboration favorisera sans doute le dynamisme de la région de la Capitale-Nationale.

À la lumière de ces grandes constatations, le Comité de direction a tenu sa première activité modelée sur les attentes des membres de la région. Le 25 janvier 2011, au restaurant Montego, une cinquantaine de personnes se sont réunies pour entendre une présentation de François Lavallée intitulée « J'ai travaillé à mon compte pendant 20 ans, et je me suis enfin trouvé un job! ». Cet exposé portait sur les réalités d'un travailleur autonome qui décide de devenir travailleur salarié. Par la suite, les participants ont partagé un succulent repas et échangé avec leurs collègues sur la présentation et bien d'autres sujets. L'activité a connu un très grand succès et semble annoncer un avenir prometteur à cette nouvelle formule pour les activités dans la région de la Capitale-Nationale.

En terminant, je souhaite remercier les membres du Comité et toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, aux activités et au dynamisme renouvelé de la région de la Capitale-Nationale. Je remercie aussi chaleureusement tous les membres de la région qui ont pris le temps de répondre au sondage.

*Le président du Comité de direction régional,
Jérôme Demers, trad. a.*

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2011



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Rapport du vérificateur

Aux membres de
L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES
ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Roger Morin, CA, auditeur
Lachine, le 5 mai 2011

BILAN au 31 mars 2011

		2011				2010
	NOTES	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À court terme						
Trésorerie		651 009	–	–	651 009	476 793
Placements temporaires	2-5	647 811	–	–	647 811	731 174
Débiteurs		20 870	–	–	20 870	47 985
Charges payées d'avance		33 661	–	–	33 661	24 969
		1 353 351	–	–	1 353 351	1 280 921
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2-3	3 265	–	34 831	38 096	47 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2-4	–	–	2 964	2 964	5 024
		1 356 616	–	37 795	1 394 411	1 333 288
PASSIF						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	6	294 218	–	–	294 218	275 886
Produits reportés	2	649 302	–	–	649 302	605 272
Dû au PAL	7	30 732	–	–	30 732	24 885
Créances interfonds		5 772	(13 322)	7 550	–	–
		980 024	(13 322)	7 550	974 252	906 043
SOLDES DE FONDS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS		–	–	30 245	30 245	30 245
NON AFFECTÉS		376 592	13 322	–	389 914	397 000
		376 592	13 322	30 245	420 159	427 245
		1 356 616	–	37 795	1 394 411	1 333 288
Engagement locatif	8					
Fonds de stabilisation des primes	9					
Approuvé par :						
Vérifié – voir Rapport du vérificateur						
Les notes font partie intégrante des états financiers.		Administrateur		Administrateur		

RÉSULTATS de l'exercice terminé le 31 mars 2011

		2011				2010
	ANNEXES	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Cotisations		765 837	–	–	765 837	736 408
Communications	3	14 003	–	–	14 003	13 338
Admission - études de dossiers		39 290	–	–	39 290	51 323
Formation pratique professionnelle		18 714	–	–	18 714	30 430
Congrès annuel		73 345	–	–	73 345	74 142
Formation continue		41 906	–	–	41 906	71 362
Intérêts		30 121	–	–	30 121	27 691
Offres d'emploi		73 650	–	–	73 650	82 800
Mentorat		3 277	–	–	3 277	14 077
Autres produits		66 838	–	–	66 838	98 357
Gain sur cession de placements		794	–	–	794	1 623
Région de l'Outaouais		633	–	–	633	1 514
		1 128 408	–	–	1 128 408	1 203 065
CHARGES						
Fonctionnement	1	1 028 980	–	–	1 028 980	1 060 171
Communications	3	80 875	–	–	80 875	68 875
Prix et bourses		–	1 000	–	1 000	–
Amortissements		19 077	–	–	19 077	54 213
Région de l'Outaouais		5 014	–	–	5 014	9 051
Région de la Capitale-Nationale		548	–	–	548	2 892
		1 134 494	1 000	–	1 135 494	1 195 202
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)						
		(6086)	(1 000)	–	(7 086)	7 863

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011				2010
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
Excédent accumulé des produits sur les charges au début de l'exercice	382 678	14 322	30 245	427 245	419 382
Excédent net des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(6 086)	(1 000)	—	(7 086)	7 863
Affectations de fonds	—	—	—	—	—
Excédent accumulé des produits sur les charges à la fin de l'exercice	376 592	13 322	30 245	420 159	427 245

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(7 086)	7 863
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	19 826	56 863
	12 740	64 726
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	27 115	(9 407)
Charges payées d'avance	(8 692)	1 353
Créditeurs et charges à payer	18 332	17 786
Dû au Programme d'aide aux langagiers	5 847	8 390
Produits reportés	44 030	117 322
	86 632	135 444
	99 372	200 170
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 519)	(34 048)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	3 072
	(8 519)	(30 976)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	90 853	169 194
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 207 967	1 038 773
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 298 820	1 207 967
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :	2011 \$	2010 \$
Trésorerie	651 009	476 793
Placements temporaires	647 811	731 174
	1 298 820	1 207 967

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

1. Statut et nature des activités

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, constitué le 17 mars 1992, regroupe des personnes des professions langagières et est régi par le Code des professions.

2. Méthodes comptables

Adoption de méthodes comptables

Au cours de l'exercice, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a appliqué les nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et dans le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a entraîné aucun changement aux états financiers.

Estimations comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont un effet sur les montants d'actif et de passif présentés. Ces estimations et hypothèses influent aussi sur la présentation des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration. Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'OTTIAQ. Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations corporelles selon les taux et les méthodes qui suivent, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties :

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	100 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations incorporelles selon la durée et la méthode suivantes :

Site Web	3 ans, linéaire
----------	-----------------

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût et sont encaissables en tout temps.

Constatation des produits

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Produits reportés

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

3. Immobilisations corporelles 2011				2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	72 898	64 930	7 968	10 413
Logiciels	119 771	119 771	—	—
Œuvres d'art	1 416	—	1 416	1 416
Mobilier de bureau	36 544	21 327	15 217	19 021
Améliorations locatives	29 325	15 830	13 495	16 493
	259 954	221 858	38 096	47 343

4. Immobilisations incorporelles 2011				2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	28 579	25 615	2 964	5 024

5. Placements		2011	2010
OBLIGATIONS		\$	\$
Les obligations viennent à échéance entre 2011 et 2019 et portent intérêt à des taux variant entre 1,90 % et 5,10 % (valeur de marché de 635 819 \$ en 2011 ; 729 884 \$ en 2010).		640 772	721 026

ACTIONS		2011	2010
La valeur de marché des actions est de 10 280 \$ en 2011 (7 904 \$ en 2010).		\$	\$
		7 039	10 148
Placements réalisables au cours du prochain exercice		647 811	731 174
		647 811	731 174
		—	—

6. Créditeurs		2011	2010
		\$	\$
Comptes fournisseurs		21 257	10 726
Charges courues		27 474	31 838
Salaires et retenues à la source à payer		38 981	36 553
Taxes de vente		89 242	77 487
Divers		117 264	119 282
		294 218	275 886

7. Dû au Programme d'aide aux langagiers
Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

8. Engagement locatif
L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le 31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement.

9. Fonds de stabilisation des primes
L'Ordre possède un fonds de stabilisation de primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle dans lequel se trouve une provision accumulée de 134 286 \$. Advenant que ce fonds accumule une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent sera mis à la disposition de l'Ordre.

10. Impôts sur le revenu
L'Ordre est exempté des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

11. Instruments financiers
Juste valeur
Les justes valeurs de la trésorerie, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et des produits reportés correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière.

Vérifié – voir Rapport du vérificateur

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2011 (annexe 1)

		2011	2010
		\$	\$
ANNEXE			
Charges de fonctionnement			
Frais d'administration	2	841 845	841 031
Formation pratique professionnelle		6 841	9 491
Congrès annuel		61 806	54 067
Discipline		6 586	6 153
Comités divers		12 346	6 398
Documentation		761	746
Honoraires du syndic		1 508	1 800
Formation continue		59 039	95 803
Inspection professionnelle		26 104	20 506
Mentorat		5 600	7 226
Services aux membres		6 544	16 950
		1 028 980	1 060 171

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

FRAIS D'ADMINISTRATION

de l'exercice terminé le 31 mars 2011 (annexe 2)

		2011	2010
		\$	\$
ANNEXE			
Frais d'administration			
Frais du secrétariat			
Salaires et charges sociales		499 027	517 667
Loyer		63 000	63 000
Fournitures		13 753	14 065
Assurances		1 806	1 995
Compteur postal		2 252	4 728
Électricité		3 700	3 700
Entretien - locaux et matériel		855	429
Formation		2 729	6 481
Services informatiques		18 503	13 044
Location de matériel		5 218	4 280
Service téléphonique		10 831	9 363
Service de messagerie		4 499	5 720
Taxes municipales		15 133	5 627
Amortissements		749	2 650
		642 055	652 749
Autres frais d'administration			
Assemblée annuelle et rapport annuel		10 064	11 351
Autres rémunérations		25 000	24 163
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)		49 925	48 250
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)		9 981	9 469
Frais bancaires, frais cartes de crédit et intérêts		27 876	31 161
Perte de change sur devises		—	29
Frais de déplacement et de représentation		12 947	8 965
Honoraires de vérification		10 900	7 500
Honoraires professionnels		34 104	21 040
Planification stratégique		1 700	8 548
Mauvaises créances		6 250	2 652
Réunions du Conseil d'administration		6 814	10 570
Divers		4 229	4 584
		199 790	188 282
		841 845	841 031

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

de l'exercice terminé le 31 mars 2011 (annexe 3)

2011			2010		
Produits	Charges	Excédent (déficit)	Produits	Charges	Excédent (déficit)
\$	\$	\$	\$	\$	\$
Communications					
Circuit	14 003	59 110	13 338	57 311	(43 973)
L'Antenne	—	3 357	—	5 468	(5 468)
Relations publiques	—	12 171	—	2 873	(2 873)
Site Web	—	6 237	—	3 223	(3 223)
	14 003	80 875	13 338	68 875	(55 537)

Vérifié – voir Rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

L'Ordre a reçu 175 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités. De ce nombre, 156 demandes ont été acceptées et 19 ont été refusées.

L'Ordre a reçu 13 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités. De ce nombre, neuf demandes ont été acceptées et quatre ont été refusées. Il n'y a donc aucune demande qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Également, l'Ordre a reçu 42 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis. De ce nombre, 32 demandes ont été acceptées et 10 ont été refusées.

L'Ordre n'a reçu aucune demande fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

Concernant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, 127 candidats les ont satisfaites, alors que 9 autres candidats ont entamé le processus. Il est à noter qu'un candidat est décédé pendant l'année.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'OTTIAQ a reçu 20 demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française. De ce nombre, 12 demandes ont été acceptées et 8 demandes n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Outre ce permis, l'Ordre n'a octroyé aucun autre permis temporaire, aucun permis restrictif temporaire et aucun permis spécial.

L'Ordre n'a pas eu à faciliter la délivrance des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, puisque tous les candidats possèdent une connaissance supérieure de la langue française.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION ET DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a reçu trois demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé au Canada. Ces demandes ont toutes été acceptées. Il n'y a donc aucune demande qui a été refusée ou qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

L'Ordre a également reçu 10 demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par des établissements d'enseignement situés hors du Canada. De ce nombre, 6 demandes ont été acceptées et 4 ont été refusées. Il n'y a donc aucune demande qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Il y a eu 13 candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

De plus, le Comité de l'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'équivalence de formation acquise au Canada par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

L'Ordre a toutefois reçu 11 demandes de reconnaissance d'équivalence de formation acquise hors du Canada par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. Six demandes ont été acceptées en totalité et cinq ont été acceptées en partie. De ce nombre, 2 demandes comportaient l'acquisition d'une formation sous forme d'un cours, 2 sous forme de cours et de stage et 1 sous forme d'une expérience à acquérir.

Il y a eu 11 candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

Aucune demande concernant la reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec n'a été reçue.

RAPPORT DU SECTEUR AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Secteur affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment la formation initiale, le mentorat, l'agrément, l'inspection professionnelle et la formation continue. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres possèdent les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à tous les membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au Secteur affaires professionnelles : la responsable des affaires professionnelles, la coordonnatrice à l'agrément et, depuis juin 2010, la secrétaire à l'admission. Encore cette année, elles ont eu à traiter plusieurs dossiers et se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 129 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues au cours de l'exercice. Elle a également organisé trois séances de formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

La coordonnatrice à l'agrément et la secrétaire à l'admission ont effectué plusieurs jumelages mentor-mentoré en tenant compte des besoins précis des candidats. La responsable des affaires professionnelles a donné la formation aux sept mentors recrutés récemment afin de mieux répondre à la demande croissante de candidats au programme de mentorat, notamment dans de nouvelles combinaisons de langues comme anglais-arabe et français-chinois.

La responsable des affaires professionnelles a créé un groupe de travail sur la refonte du programme de mentorat. Ce groupe, composé de mentors, s'est donné comme mandat de revoir l'ensemble du programme à la lumière de l'expérience vécue au cours des dix dernières années, de mettre à jour les activités et les formulaires d'évaluation et de proposer des améliorations souhaitées.

Du côté de la formation initiale, la responsable des affaires professionnelles a participé à l'élaboration d'un argumentaire afin de préparer les rencontres du président de l'Ordre avec les responsables des programmes universitaires reconnus par l'OTTIAQ.

En ce qui concerne la formation continue, la responsable des affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue offerts en salle et en ligne et organisé la journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre. Elle a également, en collaboration avec la responsable des communications, capté sur vidéo plusieurs formations pour la Formathèque OTTIAQ. La responsable des affaires professionnelles a aussi mis sur pied, avec six responsables de la formation continue dans d'autres ordres professionnels, un groupe de travail sur la formation continue en ligne.

Du côté de l'inspection professionnelle, la responsable des affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et procédé à la sélection des membres qui seront soumis à l'inspection professionnelle.

La responsable des affaires professionnelles a également participé aux travaux des groupes de travail sur la responsabilité professionnelle et sur la valorisation des professions, qui ont été formés dans le cadre du plan d'action.

Je tiens à remercier Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles, Pauline Pomet, coordonnatrice à l'agrément, Bénédicte Assogba, secrétaire à l'admission, ainsi que toute l'équipe de la permanence pour leur soutien indéfectible. J'exprime aussi toute ma reconnaissance aux bénévoles, membres de comités et de groupes de travail, pour leur précieuse collaboration. Votre engagement est essentiel au bon fonctionnement de notre Ordre.

*Le vice-président, Affaires professionnelles,
Réal Paquette, trad. a.*

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Le bureau de la syndique a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des dispositions du Code des professions ainsi que du Code de déontologie et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé de la syndique, Ginette de Montigny, trad. a., et du syndic adjoint, Sébastien St-François, trad. a.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, la syndique avise les membres de l'Ordre que, du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, son bureau a été saisi de cinq nouvelles demandes d'enquête touchant chacune un membre, soit un total de cinq membres. Une première demande avait trait à un problème de facturation. Une autre avait pour objet des accusations de parjure et d'erreurs de traduction dans le cadre d'un procès au criminel. Une autre demande avait pour objet le refus du client d'acquitter les honoraires du traducteur en raison de la remise soi-disant tardive des documents traduits. Une autre portait sur la certification de documents

officiels. Toutes les demandes d'enquête ont été réglées et un dossier a été transmis au Comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la syndique a été représentée par son avocat devant le Tribunal des professions, dans le cadre d'un appel d'une décision rendue par le Conseil de discipline l'année précédente. Dans sa décision rendue en mars 2011, le Tribunal a accueilli l'appel, infirmé les décisions du Conseil de discipline et condamné la syndique au paiement des frais judiciaires.

Par ailleurs, la syndique a répondu à de nombreuses demandes de renseignements émanant de membres du public et de membres de l'Ordre.

Comme chaque année, la syndique et le syndic adjoint ont assisté à divers colloques, ateliers et déjeuners organisés par le Forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec dans le but de poursuivre leur formation.

La syndique,
Ginette de Montigny, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par M^e Jacques Lamoureux, le Conseil de discipline est également composé de Marie Bouchard, trad. a., et de Victor C. Jaar, trad. a. Hélène Gauthier assume la fonction de secrétaire du Conseil.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le Conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Des décisions sur culpabilité et sanction rendues en 2009 ont été portées en appel par l'intimé au Tribunal des professions le 18 janvier 2011. L'intimé avait été reconnu coupable d'avoir enfreint l'article 34 du Code de déontologie des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (défaut de collaborer avec diligence à l'enquête de la syndique adjointe de l'Ordre) et condamné à payer une amende de 2000 \$ et 20 % des frais. Le Tribunal a rendu sa décision le 23 mars 2011. Il a accueilli l'appel de l'intimé et infirmé les décisions du Conseil de discipline au regard du chef de la plainte portée.

La secrétaire du Conseil de discipline,
Hélène Gauthier

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner – à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête – un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, trad. a., est composé de Linda Ballantyne, trad. a., Denise Della Mora, trad. a., term. a., Ilda Moreyra Basso, trad. a., Renée O'Dwyer, administratrice nommée (jusqu'en juin 2010) et Bruno Petrucci, administrateur nommé. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité de révision s'est réuni une fois au sujet d'une décision du syndic adjoint de l'Ordre. Les membres du Comité ont conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline dans ce dossier.

Le président du Comité de révision,
Guy Bertrand, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec. Il est composé de deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) – Philippe Caignon, trad. a., term. a., et Georges L. Bastin, trad. a. –, d'un représentant du ministère de l'Éducation, M. Jesus Jimenez Orte (en remplacement de M^{me} Élisabeth Beaudoin dont le mandat s'est terminé en janvier 2011), et de deux représentants de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, Johanne Boucher, trad. a., directrice générale, et Réal Paquette, trad. a., vice-président, Affaires professionnelles. Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, assume les fonctions de secrétaire du Comité.

Le Comité de la formation s'est réuni deux fois en 2010-2011. Afin d'influer sur le contenu des programmes universitaires pour que les étudiants soient mieux préparés à la vie professionnelle, les membres du Comité ont préparé un argumentaire générique pour les rencontres entre le président de l'Ordre et les responsables des programmes de traduction des universités. Le Comité a également effectué l'analyse et le classement des cours (cours de transfert linguistique et cours connexes) de différents programmes offerts en traduction, en terminologie et en interprétation. Nous rappelons que l'Ordre a demandé en 2009 à l'Office des professions du Québec et au gouvernement du Québec d'inclure dans la liste des diplômes reconnus en vertu de l'article 184 du Code des professions le projet de baccalauréat spécialisé en traduction professionnelle de l'Université de Sherbrooke. Nous sommes toujours en attente de l'adoption de cette modification de notre règlement.

La présidente du Comité de la formation,
Johanne Boucher, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AGRÉMENT

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à neuf reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose également de Pauline Pommet, secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'agrément, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Alain René, trad. a., Mathieu Knoderer, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 129 dossiers, dont 107 demandes d'agrément et 6 demandes d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif. C'est ainsi que l'Ordre a accueilli 119 nouveaux membres et a accordé 3 ajouts de combinaisons de langues. Parmi les nouveaux membres, 28 ont été agréés sur équivalence de formation et 30 sur équivalence de diplôme. Certains de ces diplômes provenaient de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

*La responsable du Comité de l'agrément,
Maria Duarte, trad. a.*

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Ordre a communiqué avec deux personnes qui affichaient le titre de traducteur agréé sur leur site Web ou dans leur publicité, mais qui n'étaient pas membres de l'OTTIAQ. Ces deux personnes ont corrigé la situation après avoir reçu notre mise en demeure.

Le président de l'Ordre a poursuivi ses communications avec la direction de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) sur la question des membres de l'ATIO exerçant principalement leur

profession au Québec et affichant un titre professionnel sans être membres de l'OTTIAQ. Par ailleurs, l'Office des professions du Québec, en réponse à une demande d'information de l'ATIO, a réitéré le droit de l'OTTIAQ d'entamer des poursuites pénales contre les contrevenants en matière d'usurpation de titre.

Par conséquent, l'OTTIAQ a mis en place un plan d'action visant à faire respecter les titres réservés par les membres des autres associations canadiennes, sans plus attendre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption prévue au Règlement sur l'assurance responsabilité

professionnelle. Au cours de l'exercice 2010-2011, 539 membres ont bénéficié d'une exemption.

Pour 2010-2011, le montant prévu de la garantie était de un million de dollars par sinistre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Carole Trottier, trad. a., term. a., se compose de Jean-Jacques Lavoie, trad. a., vice-président, Jeanne Duhaime, trad. a., Don Gilmore, int. a., et Anne-Marie Mesa, trad. a. Betty Howell, trad. a., a présidé le Comité jusqu'en août 2010 et Isabelle Landry, trad. a., a été membre du Comité jusqu'en août 2010. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Six inspecteurs-conseils, soit Liza Beaulieu, trad. a., Louise Brooks, trad. a., John Duff, trad. a., int. a., Jean-Paul Fontaine, trad. a., Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., et Allan Parvu, trad. a., procèdent aux inspections.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à trois reprises, notamment pour faire l'étude des rapports et déterminer les critères de sélection des membres inspectés, fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 75 membres ont été sélectionnés cette année, soit 66 traducteurs, cinq terminologues et quatre interprètes. De ces 75 membres, 45 ont été choisis pour une visite d'inspection et 30 pour une autoévaluation. De plus, 40 rapports de l'exercice 2009-2010 ont été dressés et transmis aux membres inspectés. Les recommandations du Comité portaient principalement sur la tenue de dossiers, la confidentialité des documents et l'autorévocation des échantillons de travail.

Inspection professionnelle 2010-2011

Nombre de membres visités	75
Nombre de questionnaires transmis aux membres	75
Nombre de questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	75
Nombre de rapports de vérification	40
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Nombre de rapports d'enquête dressés par le Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration visant à obliger un membre à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

Enfin, encore une fois cette année, le Comité tient à souligner l'excellente collaboration des membres inspectés au processus d'inspection.

*La présidente du Comité
d'inspection professionnelle,
Carole Trottier, trad. a., term. a.*

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le Comité de la formation continue a pour fonction de déterminer les activités de perfectionnement des membres de l'Ordre.

Le Comité de la formation continue est composé de Jeanne Duhaime, trad. a., responsable du Comité, Marie-Andrée Desrosiers, trad. a., Éric Léonard, trad. a., Joachim Lépine, trad. a., et Marie-Josée Roy, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité de la formation continue s'est réuni deux fois, notamment pour élaborer le calendrier des activités de formation offertes en salle et en ligne. Le Comité a ainsi organisé 16 ateliers de formation continue, dont cinq ont été intégrés à la plateforme de formation en ligne. (Tableau 1).

Tableau 1. Ateliers de formation continue (2010-2011)

ATELIERS DE FORMATION CONTINUE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
		MONTRÉAL	QUÉBEC	GATINEAU
ATELIERS EN SALLE				
Translating Government French into English	6	12		
Gestion du temps	3	11		
L'autorévision	7	20		11
The Perfect Touch	7	10		
Vérification de l'exactitude technique de la traduction	3	7		
La gestion de projets de traduction en entreprise	3	14		
À la découverte du Portail linguistique du Canada	1	10		
Spot the Gallicism	2	17		
Les mémoires de traduction – notions de base	6	13		
Les mémoires de traduction – atelier pratique	6	11		
Translating Ad Copy Into English	9	14		
FORMATHÈQUE OTTIAQ				
Les principes fondamentaux en ergonomie de bureau	1	4		
Le rôle-conseil	1	11		
La responsabilité professionnelle	0,5	1*		
Taxes à la consommation : théorie et application aux services professionnels de traduction	1,30	22		
Initiation à la traduction juridique	3	19		
Initiation à la traduction médico-pharmaceutique	3	1*		
Autres inscriptions à la Formathèque d'avril 2010 à mars 2011		133		

* Atelier mis en ligne quelques jours avant la rédaction du présent rapport.

Le Comité a également effectué une mise à jour du cahier des formations offertes à forfait en entreprise et entamé une réflexion sur la formation continue offerte à l'Ordre. Il a commencé à explorer la possibilité de faire profiter les membres de l'OTTIAQ des formations offertes par les autres ordres professionnels du Québec dans des domaines de pratique pertinents. De plus, il a organisé une journée de formation continue jumelée au Congrès 2010, qui a remporté un franc succès avec près de 100 participants. Les trois

conférences présentées lors de cette journée s'inscrivaient sous les thèmes « J'entreprends » et « Je me perfectionne » : *De l'encre à l'octet : la gestion documentaire oubliée*, *Mieux vendre ses services : décisions, organisation et plan de match* et *Les rectifications de l'orthographe, vingt ans après*.

*La responsable du Comité
de la formation continue,
Jeanne Duhaime, trad. a.*

RAPPORT DU SECTEUR COMMUNICATIONS

Dans le cadre du plan stratégique de l'Ordre, un Comité des communications a été créé, il y a maintenant deux ans, avec le mandat d'aider l'OTTIAQ à prendre sa place à titre de référence dans le domaine langagier, et les membres de l'Ordre à prendre leur place à titre de professionnels et de partenaires stratégiques des donneurs d'ouvrage.

Le Comité des communications a tout d'abord établi l'état des lieux et procédé à une analyse de la situation de l'Ordre, d'une part, et du membre agréé, d'autre part, en ce qui a trait aux perceptions, à la circulation de l'information et aux communications. Cette analyse a permis de tirer des constats à partir desquels il a été possible de recommander des actions et des orientations au Conseil d'administration.

Cependant, la communication ne cessant jamais, le Comité a dû plusieurs fois interrompre ses travaux pour réagir à des questions d'actualité. C'est ainsi qu'une cellule de communication a été mise en place pour réagir rapidement et efficacement aux nouvelles de l'actualité concernant l'Ordre et le domaine langagier. Au cours de l'année, notre président a accordé des entrevues au journal *Les Affaires*, au journal *Métro* (à deux reprises chacun) ainsi qu'au *Téléjournal* et à l'émission *La Facture* de Radio-Canada.

Le Comité des communications a également travaillé au rafraîchissement des valeurs de l'Ordre, dont le nombre est passé de six à trois : **Responsabilité**, **Professionnalisme** et **Leadership**. Celles-ci devraient orienter nos actions à venir.

Par ailleurs, l'Ordre a continué à informer ses membres à la fois par les brèves hebdomadaires publiées en ligne dans *L'antenne express* et au moyen du magazine *Circuit* qui, quatre fois l'an, approfondit un sujet d'intérêt pour les langagiers et propose des chroniques pratiques. L'Ordre s'est également mis à la webdiffusion grâce à la Formathèque OTTIAQ et, si les débuts sont timides, ce moyen de communication a de l'avenir.

Les travaux du Secteur communications ne pourraient être complets sans l'organisation du congrès annuel.

Sous le thème « Tendances, perspectives, stratégies... Prenons notre place dans la nouvelle économie », le Congrès 2010 a réuni 400 participants dont environ le tiers ont assisté à la journée de formation qui a suivi. À en juger par les commentaires, cette activité reste très prisée par nos membres. Enfin, et comme le veut la tradition, l'Ordre a décerné plusieurs prix cette année, dont le titre de membre d'honneur accordé à Éliane Orléans-Gerstein, int. a., le Mérite OTTIAQ décerné à Isabelle Hemlin et le Prix du bénévolat Claire-Stein remis à Alain René, trad. a. Du côté des étudiants, Andrée-Anne Meunier, trad. a., a obtenu le prix Mary-Coppin OTTIAQ et Sophia Dias, la Bourse OTTIAQ-Concordia.

Parallèlement, la Palme d'Or dans le domaine Arts et communication du Palmarès des carrières, de *Septembre Éditeur*, a été accordée pour une troisième année de suite à la profession de traducteur. Voilà qui est de bon augure pour la relève. Celle-ci était par ailleurs bien présente aux Jeux de la traduction auxquels l'Ordre s'est associé pour une sixième année de suite en organisant un concours d'improvisation. Les étudiants ont fait preuve d'une bonne connaissance du marché de la traduction et d'un bon sens de l'humour! Les ambassadeurs de l'OTTIAQ ont quant à eux poursuivi leur travail dans les universités et les cégeps du Québec, et deux cafés-rencontres ont eu lieu.

Je ne saurais conclure ce rapport sans remercier chaleureusement les membres du Comité des communications, Lorraine Bourry, trad. a., Catherine Guillemette-Bédard, Anne-Marie Mesa, trad. a., et Réal Paquette, trad. a., pour leur soutien, ainsi que Lisa Beaulieu, trad. a., et Marie-Christine Allard, trad. a., qui ont fait un bout de chemin avec nous. Un grand merci également au Comité organisateur du congrès qui a su nous offrir un congrès vivant et intéressant, au Comité des prix qui nous permet chaque année de reconnaître et de remercier des personnes qui se distinguent, à nos ambassadeurs et à tous ceux qui assurent jour après jour la présence de l'OTTIAQ dans nos divers cercles.

La vice-présidente, Communications,
Betty Cohen, trad. a.

TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Traducteurs	152
Terminologues	2
Interprètes	2
TOTAL	156*

* Ce total comprend les 8 permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française ainsi que les 6 ajouts de combinaisons de langues, mais ne comprend pas les 10 réintégrations au Tableau des membres.

L'Ordre n'octroie pas de certificat de spécialiste, d'autorisation spéciale et d'immatriculation. Aucun membre n'est inscrit au Tableau avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles ou avec une suspension de ce même droit. De plus, aucune suspension ou révocation de permis n'a été faite à la fin de la période.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	NOMBRE
01 Bas-Saint-Laurent	7
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
03 Capitale-Nationale	159
04 Mauricie	17
05 Estrie	33
06 Montréal	998
07 Outaouais	114
08 Abitibi-Témiscamingue	3
09 Côte-Nord	2
10 Nord-du-Québec	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
12 Chaudière-Appalaches	33
13 Laval	54
14 Lanaudière	27
15 Laurentides	65
16 Montérégie	246
17 Centre-du-Québec	9
99 Hors du Québec	295
RÉGIONS	
Montréal	1 423
Capitale-Nationale	234
Outaouais	412

TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS (suite)

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Homme	605
Femme	1464

Montant de la cotisation annuelle exigible au 1^{er} avril 2010*

Agréés	405 \$	1 846
Agréés de 65 ans et plus	150 \$	150
Jeunes de moins de 30 ans	150 \$	48
Congé parental ou de maladie	0	11

*Aucune cotisation supplémentaire ne doit être payée.

Renseignements supplémentaires

Au 31 mars 2011, l'OTTIAQ comptait 10 candidats à l'agrément et 238 étudiants inscrits. Au cours de la période, 19 candidats ont participé au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle (mentorat).

Droits d'inscription pour l'exercice 2010-2011

Candidats à l'agrément	145 \$
Étudiants	40 \$

Membres inscrits au Tableau

Traducteurs	2012
Terminologues	71
Interprètes	33
TOTAL	2 069*
Premières inscriptions	117

*Ce total ne comprend pas les 47 membres qui détiennent plus d'un titre. Il comprend toutefois les 14 membres d'honneur.

Motifs de la révocation des permis

Non-paiement de la cotisation	24
Démission	51
Décès	6
TOTAL	81

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI...

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Comité exécutif

François Abraham, trad. a., *président*
Johanne Boucher, trad. a., *vice-présidente, Affaires professionnelles* (jusqu'en août 2010)
Réal Paquette, trad. a., *vice-président, Affaires professionnelles* (depuis août 2010)
Betty Cohen, trad. a., *vice-présidente, Communications*
Yvon Dugal, trad. a., *trésorier*
Bruno Petrucci, MBA, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

Autres administrateurs

Stéphanie Beaulieu, trad. a.
Linda Caron, trad. a.
Brigitte Cotnoir, term. a.
Marie-Andrée Denis, trad. a.
(depuis le 12 janvier 2011)
Jérôme Demers, trad. a. (jusqu'au 12 janvier 2011)
Grant Hamilton, trad. a.
Suzanne Mondoux, trad. a.
André Montgiraud, trad. a.
Wilma Scappaticci, trad. a.
Silvia Yáñez, trad. a., int. a.

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Sylvia Ceacero, MBA, MA
Maurice Morand
Pascal Roberge, urbaniste

SYNDICS

Ginette de Montigny, trad. a., *syndique*
Sébastien St-François, trad. a., *syndic adjoint*

MEMBRES D'HONNEUR

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.
Jacques Boulay, trad. a. †
André P. Clas, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.
Mary E.C. Coppin, trad. a., term. a. †
Jean-Claude Corbeil
William Georges Côté, trad. a.
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnet †
René Deschamps, trad. a.
André Desrochers, trad. a.
Robert Dubuc, trad. a., term. a.

Lucien Forgues, trad. a., term. a.
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin, trad. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Paul Galt Michaud †
Éliane Orléans-Gerstein, int. a.
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penverne †
Mary Plaice, trad. a.
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

PERSONNEL DE LA PERMANENCE DE L'OTTIAQ 2010-2011 AU 31 MARS 2011

Johanne Boucher, trad. a., *directrice générale*
Bénédicte Assogba, *secrétaire à l'admission*
Claudette Claveau, *adjointe administrative*
Hélène Gauthier, *responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre*
Catherine Guillemette-Bédard, *responsable des communications*
Luminita Novac, CGA, *contrôleuse*
Pauline Pommet, *coordonnatrice à l'agrément*
Diane Soulière, *secrétaire-réceptionniste*

MEMBRES DES COMITÉS DE L'OTTIAQ 2010-2011

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités. La liste ci-dessous présente les membres de chacun des comités au 31 mars 2011.

Comité de direction de la région de l'Outaouais

Marcel Gagnon, trad. a., *président*
Stéphanie Beaulieu, trad. a., *deuxième vice-présidente et représentante au Conseil d'administration*
André Montgiraud, trad. a., *premier vice-président et représentant au Conseil d'administration*
Anna Maria Salvetti, trad. a., *secrétaire*

Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale

Jérôme Demers, trad. a., *président*
Mélodie Benoît-Lamarre, trad. a.
Dominique Dorion, trad. a.
Carole LeBel, trad. a.
Timothy McGrath, trad. a.

COMITÉ SPÉCIAUX DU PLAN D'ACTION

Comité des communications

Betty Cohen, trad. a., *responsable*
Marie-Christine Allard, trad. a. (jusqu'au 4 octobre 2010)
Liza Beaulieu, trad. a. (jusqu'au 3 septembre 2010)
Lorraine Boury, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Anne-Marie Mesa, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.

Groupe de travail sur la valorisation des professions

François Gauthier, trad. a., *responsable*
Dominique Bohbot, trad. a.
Danielle Cuillerier, trad. a.
Hélène Gauthier**
Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.
David Warriner, trad. a.

Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
Ginette de Montigny, trad. a.
Christian C. Després, trad. a.
Hélène Gauthier**
André Jenkins, trad. a.

Groupe de travail sur les outils de soutien aux membres

Jonathan Dorey, trad. a.
Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Élaine Loiselle, trad. a.
Joshua Bennett Wallace, trad. a.

SECTEUR AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Comité de l'agrément

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Julie Gervais, trad. a.
Matthew Knoderer, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Samir Moukal, trad. a.

Pauline Pommet**
Alain René, trad. a.
Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

M^e Jacques Lamoureux, *président*
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Victor C. Jaar, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente***
Georges L. Bastin, trad. a. (CREPUQ)*
Élizabeth Beaudoin (MELS)* (jusqu'au 19 janvier 2011)
Philippe Caignon, trad. a., term. a. (CREPUQ)*
Jésus Jimenez Orte (MELS)*
Réal Paquette, trad. a., *vice-président*

Comité de la formation continue

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
Hélène Gauthier**
Éric Léonard, trad. a.
Joachim Lépine, trad. a. (depuis le 16 mars 2011)
Marie-Josée Roy, trad. a. (depuis le 16 mars 2011)

Groupe de travail sur la refonte du programme de mentorat

Line Beaudoin, trad. a.
Chantal Gagnon, trad. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Isabelle Lafrenière, trad. a.,
Roch Michaud, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, trad. a., term. a., *présidente*
Jeanne Duhaime, trad. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Don Gilmore, int. a.
Jean-Jacques Lavoie, trad. a., *vice-président*
Anne-Marie Mesa, trad. a.

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.
Louise Brooks, trad. a.
John Duff, trad. a., int. a.
Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a.
Allan Parvu, trad. a.

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*
Linda Ballantyne, int. a.
Denise Della Mora, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
Bruno Petrucci, MBA, *administrateur nommé*

Comité des terminologies

Brigitte Cotnoir, term. a.
Marie-Pierre Héту, term. a. (jusqu'au 1^{er} mars 2011)
Manon Pageau, term. a.

SECTEUR COMMUNICATIONS

Comité de rédaction de Circuit

Betty Cohen, trad. a., *responsable* (depuis janvier 2011)
Yolande Amzallag, trad. a., *responsable*
(jusqu'en janvier 2011)
Philippe Caignon, trad. a., term. a.
Pierre Cloutier, trad. a.
Lucille Cohen*
Catherine Guillemette-Bédard**
Marie-Pierre Héту, term. a.
Gloria Kearns*
Didier Lafond, trad. a.
Solange Lapierre*
Nils Lovgren*
Barbara McClintock, trad. a.
Éric Poirier, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.
Sébastien Stavrinidis, trad. a.

Comité des prix

Geneviève Cornibert, trad. a., *responsable*
Johanne Chevalier, trad. a.
Jeanne Duhaime, trad. a.
Rachel Gilcher, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Lucie Martineau, trad. a.
Pauline Prince, term. a.

Projet Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, trad. a., *chargée de projet*
Eve Renaud, trad. a., *chargée de projet*

Projet Congrès 2010

Linda Caron, trad. a., *chargée de projet*
Caroline Draws, étudiante inscrite
Catherine Guillemette-Bédard**
Sébastien St-François, trad. a.
Joshua Wallace, trad. a.

Ambassadeurs 2010-2011

François Abraham, trad. a.
Stéphanie Beaulieu, trad. a.
François Bilodeau, trad. a.
Johanne Boucher, trad. a.**
André Debbané, trad. a.
Louis Fortier, trad. a.
Serge Gagné, trad. a.
Hélène Gauthier**
Marc Lambert, trad. a.
André Montgraud, trad. a.
Geneviève Morin, trad. a.
Karen Muir, trad. a.
Pauline Prince, term. a.
André Sénécal, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
Stuart Anthony Stiltz, trad. a.
Véronique Théron, trad. a.
David Warriner, trad. a.

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers

Nathalie Cartier, trad. a., term. a., *présidente*
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Garrett Montgomery, trad. a., *secrétaire et trésorier*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a., *vice-présidente*

* Collaborateurs externes

** Membres du personnel de la permanence



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

2021, AVENUE UNION, BUREAU 1108,
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2S9
TÉLÉPHONE : 514 845-4411
TÉLÉCOPIEUR : 514 845-9903
SITE WEB : WWW.OTIAQ.ORG